

DECISION DU MAIRE

n° 2025-03-D-25

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de cavurne au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 Plan 43.0 Concession n° 333

Madame REBOWSKA, Katarzyna , Joanna,

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du **11 mars 2025**, pour une durée de 30 ans, une concession à Madame REBOWSKA, Katarzyna , Joanna, demeurant au 15 rue des Balançoires – 69007 Lyon, pour y fonder la sépulture pour elle-même et sa famille.

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession achetée le 11 mars 2025.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 21 mars 2025

Le Maire,
Michel BOUVIER

